

Édito



Les dernières années, et plus récemment la tempête Ciaran, nous ont démontré que les évènements de nature climatiques, mais aussi naturels ou industriels peuvent nous toucher sérieusement. Pont-de-Buis lès Quimerc'h et sa population ne sont pas épargnés par ces aléas. Nous sommes convaincus qu'une bonne connaissance de ces risques et des attitudes à adopter sont essentielles pour y faire face individuellement et collectivement. Ce document a pour objet de vous présenter les risques majeurs qui existent dans notre commune ainsi que les mesures et les consignes de sécurité à mettre en œuvre. Vous trouverez, en consultation à la mairie, l'ensemble des dossiers d'information et des plans mentionnés ci-après.

Ce document ne doit pas faire oublier les autres risques auxquels nous pourrions être impactés et qui ne sont pas mentionnés. La rupture durable d'approvisionnement en eau potable, par exemple, pour lequel vous êtes régulièrement alertés par les différents médias communaux.

Nous vous invitons à en faire une lecture attentive, à le conserver et à diffuser auprès de vous les conseils qui y sont répertoriés.

*Pour le Conseil municipal de Pont-de-Buis lès Quimerc'h
Sophie PATTÉE,
Adjointe à l'environnement*

*Les informations contenues dans le DICRIM
proviennent des informations disponibles
à la date de sa parution - édition 2023*



Les risques majeurs sur ma commune

	Installations classées	p. 4
	Transports de matières dangereuses	p. 5
	Inondations	p. 6-7
	Climatiques : tempête, vent, canicule	p. 8-9
	Sanitaires	p. 10
	Radon	p. 11
	Séismes	p. 12
	Mouvements de terrain	p. 13
	Comment constituer mon kit d'urgence	p. 14

L'information acquéreur-locataire (IAL) transmise à un acquéreur ou un locataire d'un bien immobilier doit contenir un état des risques pouvant affecter le bien et rappeler les catastrophes naturelles qui l'auraient déjà affecté.



**Mon habitation
est-elle concernée ?**
georisques.gouv.fr/

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit par l'apparition, parfois soudaine, d'un événement potentiellement dangereux (ou aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement (ou enjeux).



ALÉA

Manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou technologique, d'occurrence et d'intensité variables



ENJEUX

Biens et personnes exposés



RISQUE

Combinaison des aléas d'un niveau donné avec les enjeux

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Tout comme le Ministre de l'intérieur et le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

L'ALERTE EST DONNÉE PAR :



Haut-parleur



Panneaux d'affichage



Radio
France Bleu
104.9 FM



Téléphone
via
FR-Alerte
ou Citykomi



Sirène
signal
national
d'alerte

POUR SE PRÉPARER

- **PFMS** (Plan Familial de Mise en Sureté)
- **POMSE** (Plan d'Organisation de Mise en Sureté d'un Établissement)





LES ÉQUIPES DE LA VILLE
sont mobilisées pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elles informent la population, installent les déviations et les protections, aident à l'évacuation.



LES SERVICES DE SECOURS
les gendarmes organisent la circulation, assurent la sécurité. Les pompiers interviennent pour protéger et sauver les populations.



LE MAIRE
active son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner les populations.



**L'HABITANT
OU LE COMMERÇANT**
se protège, se renseigne et respecte les consignes des secours. Il gagne les zones refuges, quitte son véhicule, coupe le gaz et l'électricité et vérifie son kit d'urgence.

Chaîne d'alerte

En cas d'accidents sur site industriel, chacun à son poste



**A L'ÉCOLE ET DANS
LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS**
les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).



LE SITE INDUSTRIEL
Suite à l'incident, la sirène est activée afin d'alerter les riverains. Les agents déclenchent le plan d'opération interne afin de sécuriser le secteur et alertent les autorités



LA RADIO LOCALE
diffuse des consignes de sécurité et les informations sur le risque en cours.

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER EN CAS D'ALERTE



Ne téléphonez que si nécessaire afin de garder libre les lignes pour les secours



Gagnez au plus vite un abri, votre voiture n'est pas un abri



Évitez de faire des flammes, risque d'explosion en cas de fuite de gaz



Respectez les consignes



Informez vous de l'évolution



Évitez de vous déplacer



Installation classées



MÉMO RISQUE

7 août 1975 Explosion de plusieurs caissons de stockage d'explosif sur le site de la poudre. On dénombre 3 morts et 81 blessés ainsi que de nombreux dégâts sur le site et les habitations aux alentours.



FOCUS

Pollution des sols

Du fait d'une activité industrielle passée, un site peut présenter une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement. Sur la commune, 27 zones de friches industrielles ont été recensées et 3 zones présentant une pollution des sols avérée.

Renseignez-vous en mairie pour plus d'information

Le phénomène et ses conséquences

Deux sites industriels sont classés SEVESO seuil haut.

Il s'agit des installations industrielles liées aux activités de Nobel Sport et Lisbag. Ces activités peuvent présenter des risques liés au maniement et au stockage de matériaux explosifs, inflammables, ...

Les mesures de prévention et de protection

Ces établissements préparent un Plan d'Opération Interne (POI) afin d'assurer la sécurité à l'intérieur du site. Ils sont ainsi soumis à des contrôles de la DREAL*.

Les activités qui s'exercent à proximité du site de Nobel Sport sont soumises à des mesures de protection, définies dans un PPRT**. Le Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) est chargé d'informer et de prévenir les riverains concernés.

Une sirène permet d'avertir les habitants du quartier du Squiriou en cas d'accident.

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL



EN CAS DE POLLUTION DE L'AIR

- Informez-vous de la qualité de l'air sur airbreizh.asso.fr
- Évitez les activités extérieures
- Limitez l'usage des véhicules, engins à moteur thermique
- Privilégiez les modes de déplacements doux
- Pour les sujets sensibles, respectez ou adaptez leur traitement médical
- Consultez un médecin en cas de gêne respiratoire



LE RISQUE

Transport de matières dangereuses



MÉMO RISQUE

12 décembre 1999

Erika : le pétrolier maltais se brise en deux au sud de la Pointe de Penmarc'h et souille plus de 400 km de côtes et 150 000 oiseaux seront mazoutés

Le phénomène et ses conséquences

Le risque de Transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, voie navigable et par canalisation, de matières dangereuses, telles que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs. Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur la population (traumatisme, brûlures), que sur les biens (dommages sur les habitations, voies de communication) et sur l'environnement..

Les mesures de prévention et de protection

Les unités de transport de matières dangereuses sont munies d'une signalisation spécifique :

Code danger
Code matière



- Classe 1
Matières explosives
- Classe 2
Gaz
- Classe 3
Liquides inflammables
- Classe 4
4.1 Matières solides inflammables - autoractives
4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
4.3 Matières hydroractives
- Classe 5
5.1 Matières comburantes
5.2 Peroxydes Organique
- Classe 6
6.1 Matières toxiques
6.2 Peroxydes infectieuses
- Classe 7
Matières radioactives
- Classe 8
Matières corrosives
- Classe 9
Matières et objets divers dangereux pour l'environnement



Éloignez-vous de la zone de l'accident



Ne vous exposez pas aux produits dangereux



18

Prévenez les pompiers



Restez confiné



LE RISQUE

Inondation



MÉMO RISQUE



Crues et coulées de boue octobre 2013

Crue de la Douffine décembre 2017



Crue de décembre 2000

Les repères de crues disposés le long de l'Aulne et des cours d'eau alentours indiquent les hauteurs atteintes lors de la crue de 2000

Le phénomène et ses conséquences

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par de fortes pluies.

Sur l'Aulne et ses principaux affluents, les crues surviennent généralement en hiver à la suite de précipitations importantes et durables. En ce cas, la rivière peut déborder et entraîner une inondation comme en décembre 2000 et janvier 1995. Cependant, de fortes pluies localisées sous orages en été peuvent aussi engendrer des accumulations d'eau importantes et des coulées de boues.

La submersion marine est une remontée du niveau maritime liée à plusieurs paramètres : pleine mer de fort coefficient, vents forts, surcote due à une dépression atmosphérique.

Sur la Douffine, la marée remonte régulièrement jusqu'au pont devant la pizzeria Odelys.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Écoutez la radio



Coupez gaz et électricité



Fermez portes et fenêtres



Montez dans les étages

AVANT L'INONDATION

je me prépare :

- **Mettez hors d'eau** les meubles et objets précieux ou amarrez ce qui peut être emporté ou renversé
- **Limitez les entrées d'eau**
- **Déplacez le véhicule** en zone non inondable



Les mesures de prévention et de protection

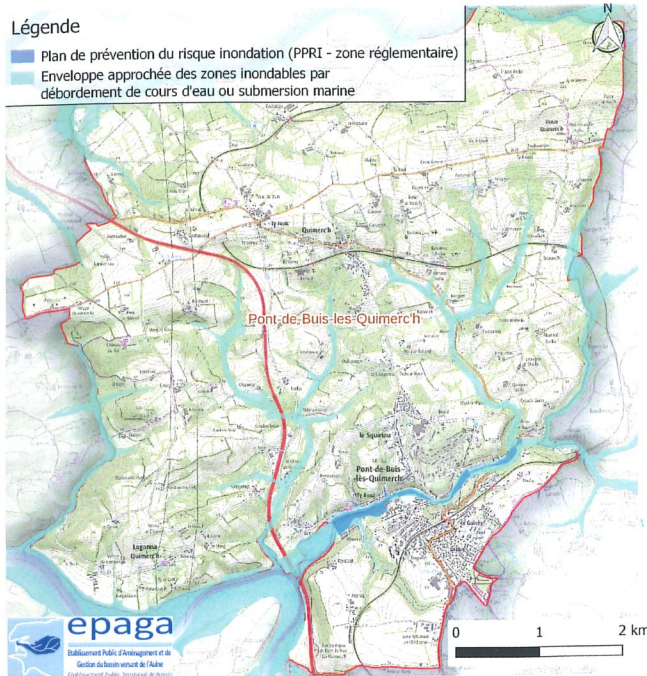
La commune dispose d'un plan de prévention des inondations (PPRI) consultable en mairie ou sur le site internet de la préfecture.

De nombreuses actions sont menées sur le territoire par l'EPAGA et votre commune. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) vous permet de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de protection sur votre habitation ou votre commerce. Renseignez-vous auprès de l'EPAGA ou de votre commune.

PONT-DE-BUIS LÈS QUIMERC'H - Zones inondables

Légende

- Plan de prévention du risque inondation (PPRI - zone réglementaire)
- Enveloppe approchée des zones inondables par débordement de cours d'eau ou submersion marine



APRÈS UNE INONDATION ce n'est pas terminé :

- Avant de rebrancher vos appareils, faites appel à des professionnels
- Prenez des photos des dommages et du niveau d'eau pour votre assurance
- Nettoyez murs, sols, objets et pensez à aérer aussi souvent que possible
- Renseignez-vous avant de boire l'eau du robinet

BON À SAVOIR liens utiles :



- Niveaux d'eau en temps réel
- Alerte en cas de mise en vigilance

VICRUES



LE RISQUE

Climatique



MÉMO RISQUE

- **TEMPÊTE CIARAN**
1^{er} et 2 novembre 2023
1 million de foyers privés d'électricité
207 km/h à la Pointe du Raz
- **TEMPÊTE ALEX**
1^{er} et 2 octobre 2020
- **TEMPÊTE DENIS**
16 février 2020
111 km/h en rafale à Brest
- **TEMPÊTE ZEUS**
6 mars 2017
136 km/h en rafale à Brest
- **TEMPÊTE DIRK**
Janvier et mars 2014
131 km/h en rafale à Brest
- **TEMPÊTE XYNTHIA**
28 février 2010
47 morts en France
- **OURAGAN**
15 octobre 1987
216 km/h à la Pointe du Raz

Le phénomène et ses conséquences

Les phénomènes climatiques tels que : orage, pluie/inondation, vent, vague, neige, verglas, grand froid, canicule, peuvent devenir extrêmes et dangereux pour votre sécurité.

Une tempête peut être accompagnée de vent, de précipitations et de grandes marées, pouvant entraîner des inondations et endommager les bâtis, les réseaux de transports, ou provoquer la chute d'objets tels les arbres, les lignes électriques, etc... En cas d'orage, la foudre peut aussi provoquer des départs de feu.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Rangez ou fixez les objets sensibles au vent



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous approchez pas des lignes à terre



Ne vous approchez pas du bord de la mer, risque de vague

AVANT LA TEMPÊTE :

- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets

APRÈS LA TEMPÊTE :

- Réparez ce qui peut l'être
- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre

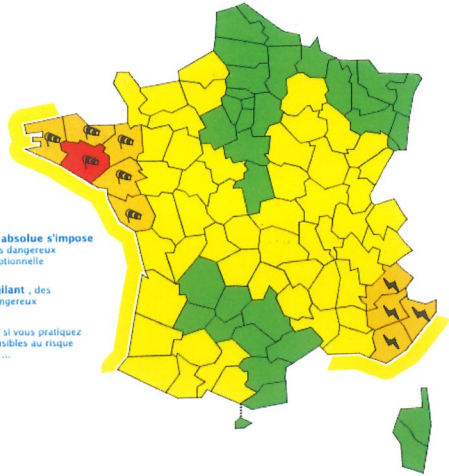


Les mesures de prévention et de protection

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, permet d'avertir de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 et 48 heures qui suivent.

Des mesures spécifiques de protection peuvent être mises en place par la commune ou la préfecture via le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou le plan ORSEC (plan des secours).

Exemple de vigilance du vendredi 2 octobre 2020 pour la tempête Alex



- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

FOCUS

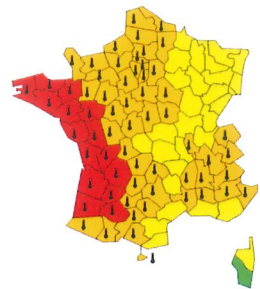
Canicule



MÉMO RISQUE

17 et 18 juillet 2022

Vigilance rouge canicule
sur toute la région Bretagne



- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
 - Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
 - Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
 - Pas de vigilance particulière.
- ☐ Canicule

Le phénomène et ses conséquences

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures dépassant 35°C le jour et 22°C la nuit).

Une exposition aux fortes chaleurs augmente les risques de déshydratation pour les personnes âgées et les enfants en bas âge.

INFO CANICULE 0800 066 666



Rafraîchissez-vous régulièrement



Personnes vulnérables : prenez des nouvelles



Ne sortez pas aux heures chaudes 11h-21h



LE RISQUE

Sanitaire



MÉMO RISQUE

Mars 2020
Coronavirus



Août 2020
Suite à un incident à l'usine de méthanisation de Châteaulin, 400 m³ de déchets organiques fortement chargés en ammoniacque se déversent accidentellement dans l'Aulne. Du fait du risque sanitaire pour la population, il est déconseillé de consommer l'eau du robinet pendant plusieurs jours sur 51 communes du Finistère, soit près de 180 000 personnes.

Le phénomène et ses conséquences

Le risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations (Coronavirus, marée verte, toxines...).

Il arrive que les zones de baignade soient concernées par des risques sanitaires importants dus à la présence de toxines ou de bactéries fécales. En ce cas, le maire ou le préfet peut prendre un arrêté pour interdire la baignade, la pêche ou d'autres usages.



Contrôle sanitaire des palourdes au Faou

S'informer

Pour l'interdiction de baignade ou de pêche, se renseigner sur les sites ci-contre :



pecheapied-responsable.fr



baignades.sante.gouv.fr

QUAND ON EST MALADE POURQUOI LIMITER LES SORTIES ?

Quand on a une maladie contagieuse, on peut facilement disséminer nos microbes (virus et bactéries) :



En touchant directement une autre personne



En contaminant des objets ou des surfaces



En éternuant ou en toussant

Radon

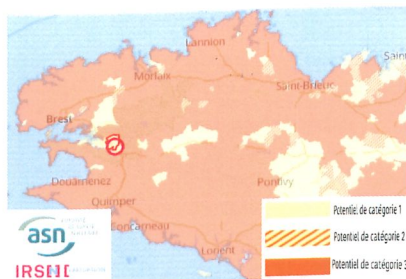
Le phénomène et ses conséquences

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches comme le granit.

Une fois inhalé, ce gaz provoque l'irradiation des voies respiratoires. Dans des lieux confinés, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. En France, le radon constitue le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

Zonage à potentiel radon des sols en France métropolitaine

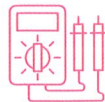
Niveau radon de la commune : faible



Les mesures de prévention et de protection

MESURER LE RADON

dans votre logement à l'aide de détecteur (dosimètre)



BIEN VENTILER

et vérifier le bon fonctionnement du système d'aération



AÉRER

votre habitation au moins 10 min/jour

FAITES APPEL au service d'un professionnel certifié



LIMITER L'ENTRÉE DU RADON

en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment

Radon dans le sol et l'eau souterraine



Aérez régulièrement les pièces de votre logement (au moins 10min/j)

BON À SAVOIR

liens utiles :



Informez-vous sur l'exposition au radon sur ma commune : www.irsnn.fr



LE RISQUE

Sismique



MÉMO RISQUE

- 2022 : 23 octobre (21h52)
MAGNITUDE 3.9
près de Lorient
- 2020 : 27 juin (12h59)
MAGNITUDE 4.6
en pleine mer
au sud de la pointe de Penmarc'h
- 2020 : 19 février (22h20)
MAGNITUDE 3.4
en rade de Brest
- 2019 : 20 mars (00h20)
MAGNITUDE 3
région de Brest
- 2013 : 11 octobre (14h52)
MAGNITUDE 3.9
région de Brest
- 2013 : 11 décembre (23h49)
MAGNITUDE 3.5
région du Faou

Le phénomène et ses conséquences

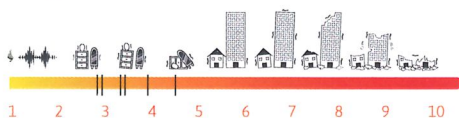
Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Leur passage à travers le sol induit des vibrations qui peuvent entraîner la destruction des infrastructures et des glissements de terrain.

Les mesures de prévention et de protection

Si la prévision des séismes est difficile à établir, il est en revanche possible de réduire le risque par des actions de prévention (sensibilisation, préparation des populations) et d'aménager le bâti en respectant des règles de construction parasismiques.

Magnitude sur l'échelle de Richter



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Abritez vous dans la maison



Prenez garde aux chutes d'objets



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment et éloignez-vous

BON À SAVOIR liens utiles :



L'exposition sismique de la commune est considérée comme faible (indice 2)

Pour aller plus loin : <https://renass.unistra.fr/>



Mouvement de terrain



MÉMO RISQUE



Conséquence du mouvement de terrain, maison à Châteaulin

Le phénomène et ses conséquences

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Sur le territoire, c'est surtout en fond de vallée que l'on peut retrouver des risques de :

- Chute de blocs et éboulements au droit des falaises rocheuses
- Tassements et affaissements sur les bords de la Douffine en présence d'alluvions
- Glissement de terrain sur les pentes les plus raides

Ces phénomènes sont généralement liés aux conditions climatiques, fortes pluies ou sécheresse.

Retrait gonflement des argiles

Certains secteurs de la commune sont aussi concernés par le risque de retrait gonflement des argiles. Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en effet en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

À L'EXTÉRIEUR

- **Éloignez-vous** de la zone dangereuse et rentrez dans un bâtiment suffisamment solide
- **Ne revenez pas sur vos pas**

À L'INTÉRIEUR

- **Coupez le gaz et l'électricité**
- **Abritez-vous** sous un meuble solide
- **Éloignez-vous des fenêtres** pour éviter les bris de verre
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, **évacuez le bâtiment immédiatement**

SURVEILLEZ ET SIGNALER à votre mairie :

- L'apparition de **fissures dans le sol**
- Les **modifications du bâti**
- L'apparition d'**affaissement du sol**
- La présence de tout **bloc désolidarisé ou en surplomb**